

ABONNEMENTS

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Hanovre, 9 décembre: Le tribunal d'appel de Francfort-sur-Mein a annulé la saisie que la police avait faite chez le docteur Hessenberg, d'un certain nombre d'exemplaires d'un mémoire dirigé contre la déclaration faite à la diète germanique par notre ambassadeur relativement à l'affaire de la constitution.

On écrit de Constantinople, 27 novembre: Le comte de Sercey, envoyé extraordinaire du roi des Français en Perse, est arrivé ici, le 22, avec les employés de son ambassade. Il partira dans quelques jours pour Trebizonde. Le lendemain M. Zographos est arrivé d'Athènes pour complimenter le sultan au nom du roi de Grèce.

Le prince de Joinville est reparti hier pour Paris, à bord de la Belle Poule. Le chargé d'affaires d'Espagne à notre cour est nommé ministre résident.

Le hatti-schériff du sultan a été envoyé aux gouverneurs des provinces (pachas), accompagné d'un firman interprétatif qui relate les détails de la cérémonie de la promulgation de cet acte.

On écrit de Rome, le 5 décembre: Le duc de Bordeaux continue à visiter les curiosités de Rome et des environs. Il reçoit plusieurs fois par semaine, une société qui se compose tant d'étrangers que de Romains. Plusieurs fêtes ont déjà été données en son honneur par des étrangers, surtout par des Russes. On ne sait s'il restera encore long-temps ici. Au reste, le bruit court qu'il cherche à louer un grand hôtel pour plusieurs années.

On mande des frontières d'Italie, le 5 décembre, à la Gazette de Cologne: « J'apprends d'une manière certaine que la mission du chevalier de Versace, qui se rend de Naples à Londres, a pour but la réconciliation de S. M. le roi des Deux-Siciles, avec son frère le prince Charles de Capoue; on pense que cette mission réussira. On assure que le roi a désigné la somme de 4,000 ducats pour payer les dettes de son frère et qu'il a offert à l'épouse du prince, la ci-devant miss Smythe, le titre de duchesse de Villalta. »

On écrit de Cobourg, 8 décembre: Ce matin, la famille ducal, suivie de toute la cour, s'est rendue solennellement à l'église du palais, pour assister au service divin. A quatre heures de l'après-midi, les chefs des départements ministériels, les personnes de la cour, les étrangers ici présents, les chefs et conseillers des divers collèges, le corps d'officiers, le clergé, les professeurs attachés aux établissements supérieurs de l'instruction publique, ainsi que des députations des états et des villes des duchés de Cobourg et de Gotha se sont réunis dans la salle du trône du palais d'Ehrenberg, où sont arrivés ensuite le duc régnant, Mme. la duchesse, le prince Albert et le duc Ernest de Wurtemberg, accompagnés des maréchaux de la cour et des personnes de leur suite. Le ministre dirigeant a donné alors lecture, d'après les ordres de S. A. S., de la proclamation suivante:

PROCLAMATION

« S. A. S. le duc régnant de Saxe-Cobourg Gotha, notre gracieux souverain et maître, convaincu de la part sincère que ses fidèles sujets prennent constamment à tous les événements qui concernent sa maison ducal, a cru devoir réunir autour de lui

des députés des états de ses domaines, ainsi que tous les hauts fonctionnaires du pays et leur communiquer les fiançailles de son second fils, S. A. S. le prince Albert avec S. M. la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. S. A. S. est hautement réjoui de pouvoir exprimer à cette occasion, sa ferme conviction que, en présence des qualités distinguées d'esprit et de cœur de S. M., cette alliance fondera, avec le secours du Tout-Puissant, le véritable bonheur du prince son fils, qui désormais se vouera entièrement à sa nouvelle patrie, mais qui néanmoins, quoique séparé de son pays natal, lui conservera aussi de loin, des sentiments d'affection et d'intérêt. »

Sur ces entrefaites, une salve d'artillerie tirée des antiques remparts de Cobourg et le bruit des fanfares qui se faisaient entendre du grand balcon du palais, ont annoncé cet heureux événement au peuple assemblé. Après la lecture de cette proclamation, L. A. S. ont reçu les félicitations des personnes de la cour, après quoi elles se sont rendues à un grand banquet donné dans la salle des géans. Le soir, L. A. S. ont été à l'Opéra, où le public, par des explosions d'enthousiasme, a témoigné le vif intérêt qu'il prend à cet heureux événement.

ANGLETERRE. — Londres, 16 décembre.

Le duc de Wellington jouit maintenant d'une santé meilleure qu'elle n'avait été depuis les sept dernières années. (M.-Post.) Des dépêches ont été transmises de Saint-Petersbourg et sont attendues d'heure en heure à Londres où ils sont déjà probablement arrivées; elles contiennent des modifications aux propositions soumises récemment au cabinet britannique par le baron de Brunow, au sujet de la question d'Orient, et particulièrement relative à l'admission, sous certaines conditions, des vaisseaux de guerre des puissances étrangères dans les Dardanelles. Ces propositions sont de nature à amener un arrangement à l'égard des mesures à prendre par les cinq puissances, pour mettre fin aux différends existants entre la Porte et Méhémet-Ali. (Morning-Post.)

La Gazette d'hier soir publie le compte-rendu mensuel de l'actif et du passif de la banque d'Angleterre, pour le dernier trimestre. Il en résulte qu'il y a une forte diminution dans la circulation et en même temps une augmentation dans le fonds en lingots et en numéraire, ce qui rend la position de la banque plus sûre.

La diminution, depuis le compte-rendu du 9 novembre dernier est de 505,000 livres sterling sur la circulation de 180,000 livres sterling sur les dépôts et de 1,109,000 livres sterling sur les valeurs; l'augmentation du numéraire est de 342,000 livres sterling. Mais comme le compte-rendu actuel est relatif à l'ensemble des opérations, la position actuelle des affaires doit avoir éprouvé de grandes fluctuations depuis un mois; par exemple, nous estimons que l'accroissement du numéraire a dû être d'environ 800,000 liv. st. depuis le 10 novembre, et que le montant en caisse en ce moment s'élève à environ 3,500,000 liv. st., tandis qu'il n'était que de 2,250,000 livres sterling le trimestre dernier. (Globe.)

Nous avons déjà publié quelques détails de la correspondance parisienne du Times, au sujet des lettres saisies à Paris chez M. le marquis de Crouy-Chanel. Voici ce que ce journal ajoute:

Tandis que le prince Louis-Napoléon parle ouvertement de ses projets, sa correspondance ne compromet pas un seul individu, en sorte que les plans et les acteurs principaux dans la grande conspiration bonapartiste, restent, quand à ce qui concerne les lettres complètement inconnus. En outre, les lettres censées être écrites par le prince ne portent pas sa signature,

Poursuis, Pedro: est-ce tout? Puis l'homme est entré, et la porte s'est refermée sur lui. Terre et cieux! c'est impossible; tu mens, dit Manuel hors de lui-même.

J'ai attendu un long quart-d'heure, poursuivit froidement Pedro, sans s'arrêter aux dernières paroles de Manuel, pour épier le moment de sa sortie; mon intention était de le suivre pour te donner des renseignements précis sur son compte; mais j'ai vu que toutes les fenêtres étaient grillées, et à l'aide de deux anneaux à vis et d'un cadenas qui assujétissent entre eux les deux batans de la porte... tu comprends? Dans deux heures si tu veux, tu pourras t'assurer si j'ai dit la vérité. Si un crime a été commis, il te sera facile d'exiger du coupable telle réparation que tu voudras... son sang même, s'il le faut! Tiens, voilà la clef du cadenas!

Et en disant ces mots, le vieux pêcheur présentait en effet une clé au contrebandier.

Mais celui-ci ne voyait, n'entendait plus rien; cette terrible révélation l'avait comme frappé d'atonie; il fixait Pedro dans l'ombre avec des yeux égarés; sa poitrine raillait sourdement et avec difficulté; il posa son front brûlant contre la pierre quarteuse et froide du Grand-Fantôme, puis se redressant tout à coup, et frappant la terre du pied: Du sang!... tu dis vrai, Pedro, c'est du sang qu'il me faut. Et il grinçait des dents, et ses mains caressaient convulsivement la poignée de ses pistolets. Il resta quelque temps comme absorbé par la lutte de ses réflexions:

Partons, dit-il enfin en saisissant Pedro par le bras, il faut partir, à l'instant.

Ils firent quelques pas dans l'ombre, Manuel s'arrêta tout-à-coup. Pedro, dit-il avec gravité, par l'âme de ton père, jure moi que tu ne diras à personne le secret que tu viens de me révéler. Par l'âme de mon père et par celle de ma mère, je le jure. Marchons, dit Manuel.

Antonio venait de partir pour la caverne aux Cerfs de la Roche-Noire; Manuel laissa ses instructions à Francisco Munoz avec ordre de les transmettre à Antonio, en lui recommandant surtout de le prévenir que dans quelques heures il serait de retour.

Et il s'éloigna avec Pedro. Au moment où, après avoir remis les chevaux écumans de sueur chez le loueur Bartholo, Manuel arrivait sur la porte de sa maison, l'horloge de l'église tintait la troisième heure de nuit. Donne-moi la clef du cadenas, dit Manuel à voix basse. La voilà, dit Pedro sur le même ton, dois-je entrer avec toi? Sans doute, ta présence peut m'être utile. Quel est ton projet?

et il est même douteux que l'on puisse prouver qu'elles sont de son écriture.

Je suis à même d'ajouter ce qui suit à ce que je viens de dire des lettres du prince Louis-Napoléon:

M. Lombard a été interrogé aujourd'hui par M. Zangiacomi. Après avoir demandé pardon à M. Lombard de l'avoir arraché à son lit de douleur, M. Zangiacomi lui a assuré que le gouvernement a la conviction qu'il n'est pas impliqué dans la conspiration dont les papiers saisis chez le marquis de Crouy-Chanel, administrent la preuve. Comme néanmoins ces papiers mentionnent le nom de Lombard, il n'a pu faire autrement que de demander des explications. « Ces explications sont faciles à donner, a dit M. Lombard, le marquis a organisé pour son propre compte, une conspiration en faveur du prince Napoléon; étant en effet plus napoléoniste que le prince lui-même, il est tout naturel qu'il mette sur la liste des adhérens, le nom de tout homme connu pour son attachement au prince. Toutefois je déclare que je n'ai jamais eu aucune relation ou correspondance avec le marquis, et que je ne pourrais en avoir avec aucun homme de sa trempe. »

Après avoir subi quelques questions peu importantes, M. Lombard a pu se retirer. M. Zangiacomi déclarant que les lettres du prince Louis-Napoléon lui font le plus grand honneur. Elles prouvent qu'il a repoussé avec indignation la proposition de recourir aux mesures horribles et révoltantes pour favoriser son but, suggérées par M. de Crouy-Chanel et sa déclaration qu'il ne voudrait pas devoir son succès à ces mesures ou à tous autres moyens désavoués par l'honneur.

Un journal ministériel dit aujourd'hui: On pense que le prince Albert ne reviendra en Angleterre que la veille du jour fixé pour son mariage avec la reine.

Un autre journal dit que la cérémonie du mariage se fera dans la chapelle royale, au palais de St-James, et qu'on y fait déjà des préparatifs. L'ordre a été donné que tout soit prêt pour le 1er février. Le roi de Hanovre, à qui on avait écrit à ce sujet, a répondu qu'il se proposait d'assister aux noces, et qu'il ne manquerait pas.

Le mariage de la reine d'Angleterre est le sujet de la conversation politique des dames. On raconte que la retenue imposée aux princesses et surtout à une jeune souveraine, défendant à la reine Victoria d'exprimer directement ce qu'elle éprouvait pour le prince Albert, elle s'avisa d'un charmant expédient, dans un bal, elle détacha son bouquet et l'offrit à celui qu'elle avait distingué. Le prince, s'apercevant que son uniforme trop étroit ne lui permettait pas de porter sur lui les fleurs qu'il venait de recevoir, fit à son magnifique uniforme une incision à la place du cœur, et il y introduisit le bouquet de la reine; en même temps, il se confondit en remerciements sur la réception qui lui avait été faite en Angleterre, et il parla avec effusion du plaisir qu'il éprouvait à se trouver dans ce pays. « Puisque vous y êtes si bien, dit modestement la reine, pourquoi n'y resteriez-vous pas? » Ces paroles équivalaient à une tendre déclaration.

FRANCE. — Paris, le 16 DÉCEMBRE.

Hier, après la lecture du rapport à la Cour des Pairs, M. Franck-Carré, procureur-général, assisté de MM. Boucly et Nougler, substitués, a conclu à la mise en accusation des nommés:

Bianqui, Argout, Béasse, Bonnefond (Jean), Bonnefond (Pierre), Bourdon, Buisson, Charles, Druy, Dubouard, Dugrospré, Dupouy, Elie, Epinousse, Evanno, Focillon, Gérard, Godard, Hendrick, Herbalet, Huard, Hubert, Léhérier, Lom-

Tu le sauras bientôt... Tiens, Pedro, ouvre toi-même; je sens mes mains tremblantes, je crains de faire du bruit... bien... voilà le gros clef de la porte. Deux tours.

C'est fait. Entre le premier, Pedro, je fermerai moi-même. Quelle obscurité! Attends, je te guiderai. Où es-tu? Donne-moi la main. Deux marches d'escalier à descendre. Bien. Nous voilà dans la cour.

Le contrebandier promena ses regards sur toutes les fenêtres de l'intérieur; partout le silence, partout l'obscurité la plus profonde. Montons, dit-il, voici l'escalier; tiens-toi bien sur les marches, compte dix-huit degrés. Nous voici sur la galerie. Voilà la chambre de Casilda; pas de lumière; écoutons.

Manuel colla son oreille contre la porte et resta dans cette position pendant environ cinq minutes. Je n'entends rien, dit-il en se relevant, écoute toi-même. Le vieux Pedro se mit à son tour aux écoutes, mais il n'entendit que le flottement saccadé de la respiration de Manuel.

Rien, dit enfin Pedro. Un éclair de joie rayonna sur le large front du père de Casilda: Si tu t'étais trompé, Pedro, si tu avais pris une vision pour une réalité.... Attends, tais-toi, dit le vieux pêcheur en l'interrompant. Qu'as-tu entendu? fit le contrebandier en bondissant, tandis qu'un frisson glacial parcourait ses membres.

Tais-toi, répéta Pedro, on parle à voix basse près de nous. Que dis-tu? Ecoute.

Un chuchotement léger, presque sourd, à peine perceptible, vint flotter dans le silence à l'oreille du contrebandier; mais ce bruit si vague, si incertain, si indéterminé, partait-il de l'intérieur de l'appartement de Casilda?... Comme l'homme que le courant entraîne, comme celui qui se voit rouler dans un abîme, cherchant, en présence de la mort, à se rattacher à la vie par tous les moyens que le désespoir présente à leur imagination délirante, dussent leurs mains, en serrant l'obstacle préservateur, n'être étreintes que des pointes acérées et incandescentes, de même Manuel, devant la certitude du malheur qui brisait toutes ses facultés, s'ingéniait à se persuader que le doute lui était encore permis; il fut jusqu'à désirer que de lâches assassins se fussent introduits dans sa maison; cette idée même lui sourit, et dût-il sentir contre son cœur la pointe de leurs stylets, il fit quelques pas dans l'ombre,

FEUILLETON. — 19 DÉCEMBRE.

MANUEL EL CHATO,

OU LE CONTREBANDIER ESPAGNOL.

(Suite. — Voir le Politique des 16, 17 et 18 décembre.)

A cette brusque apostrophe, le contrebandier bondit sur lui-même; une exclamation sourde s'échappa malgré lui de sa large poitrine; tout le monde gardait près de lui un morne silence; chacun attendait impatiemment la scène orageuse à laquelle ils supposaient devoir donner lieu l'insolente interpellation de l'inconnu, dont personne en ces lieux ne pouvait s'expliquer la présence; enfin le contrebandier, passant une main sur son front comme pour essuyer la sueur glacée qui en décollait:

C'est toi, Pedro, dit-il d'une voix qui trahissait son émotion?

Moi-même, répondit celui-ci.

Que viens-tu m'annoncer?

Un malheur.

Qu'entends-tu? que dis-tu? qu'as-tu vu? parle, réponds! fit Manuel avec l'accent du désespoir.

Ainsi que tu me l'as ordonné ce matin, dit Pedro d'une voix calme et grave, je me suis rendu...

Tais-toi, fit le contrebandier en l'interrompant avec feu; et se retournant vers Antonio:

Fais transporter, lui dit-il, les ballots dans la caverne aux Cerfs de la Roche-Noire; que le tabac soit enfoui sous le sable de la grève; j'ai m'entretenir un instant avec cet homme; et saisissant avec force le vieux Pedro par le bras, et l'attirant à l'écart dans la gorge au pied du Grand-Fantôme.

Parle bas, lui dit-il, qu'as-tu vu?

Je crains de t'affliger, murmura Pedro.

Mon Dieu! que va-t-il me dire! fit le contrebandier avec un frémissement convulsif; et il garda le silence; la crainte et le désir d'apprendre se heurtaient violemment dans son âme et s'y livraient une lutte des plus terribles. Enfin, et comme se raidissant contre cette espèce d'affaissement moral:

N'importe, Pedro, parle, dit-il, qu'as-tu observé?

Ta fille...

Parle, parle, te dis-je.

Ta fille, cette nuit à dix heures.

Eh bien?

A ouvert mystérieusement la porte à un homme.

bard, Moulins, Nêtré, Patissier, Petremann, Piéfort, Pormis, Quarre, Guignot, Simon, Vallière.

Le nommé Flotte est renvoyé devant les tribunaux ordinaires. Les autres ont été mis en liberté.

— On écrit de Toulon, le 12 décembre : « Hier et aujourd'hui, il est arrivé beaucoup de troupes. Tous les bâtiments disponibles sont affectés au transport des troupes en Afrique. Il se confirme que, pendant l'expédition qui doit avoir lieu bientôt contre Abd-el-Kader, quelques vaisseaux iront faire une démonstration devant Tanger (empire de Maroc.)

— Dans le midi de la France, on jouit d'un temps magnifique et chaud, qui donne lieu à des phénomènes de végétation. Le Sémaphore dit que, dans des campagnes aux environs de Marseille, on cueille des cerises parfaitement mûres.

NOUVELLES D'ALGER.

Les lettres d'Alger sont du 7, comme celles publiées avant-hier. Le Journal des Débats publie celle qui suit, où l'on trouve quelques détails curieux :

« Depuis le départ du dernier bateau à vapeur de la correspondance, notre situation n'est pas changée; on pourrait cependant dire qu'il y a amélioration en ce sens que l'ennemi ne fait plus autant de victimes, attendu que les Arabes alliés et les colons, qui habitaient des fermes dans la plaine, se sont réfugiés dans les camps et dans les postes fortifiés. Il y en a 2 ou 3000 à la Maison Carrée, où M. le lieutenant-général Rullières a établi son quartier-général, et dans la ferme de M. le baron Vistar, dont l'ennemi n'a pu s'emparer. Nous apprenons malheureusement que les fermes de M. Saint-Guilhem, de M. Merdiées, une autre appartenant au maréchal Clauzel, ont été incendiées. Les Arabes ont mis le feu dans tout le Beni-Moussa; de Mustapha, on voyait les flammes dans quelques parties de la plaine. Les Arabes se sont montrés en nombre vers le cap Matifoux, et ils sont venus attaquer tout près de la ferme modèle quelques-uns de nos alliés qui faisaient paître des troupeaux; les troupeaux ont été enlevés. On annonce qu'une colonne, composée de 1,000 à 1,200 hommes d'infanterie et de 150 chevaux environ, est partie de la Maison-Carrée et s'est dirigée vers le cap Matifoux, où les incendies paraissent se multiplier.

De l'autre côté de la plaine, les affaires paraissent aussi avoir pris une tournure grave. La garnison du Fondouck, quoiqu'elle ait reçu des renforts, n'a pu faire aucune sortie. L'on a été obligé d'évacuer Blidah, et toutes les troupes se sont réfugiées dans le fort. Les blockaus établis sur les bords de la Chiffa doivent être abandonnés en ce moment.

Il paraît qu'Abd-el-Kader lui-même se trouve dans la plaine; le maréchal a recommandé la plus grande prudence au commandant des forts et postes fortifiés. M. le gouverneur est entré à Alger; apprenant que les Arabes intriguaient dans l'intérieur de l'empire, et il paraît même positif que l'on a arrêté un espion porteur de lettres adressées à Abd-el-Kader; on va jusqu'à dire que plusieurs Français se trouvent compromis, mais on ne saurait accueillir ces bruits qu'avec une grande réserve. Quoiqu'il en soit, depuis son retour à Alger, le maréchal Va- lée a ordonné des mesures de défense qui feraient réellement supposer qu'on n'est pas sans crainte relativement aux dispositions des indigènes. La police fait de nombreuses arrestations, et les postes ont été doublés. Dans la journée du 5, des groupes nombreux d'Européens stationnaient sur les places publiques et dans les principales rues de la ville, où l'autorité supérieure avait fait placarder l'ordre suivant :

ORDRE GÉNÉRAL.

« Il est défendu à tout indigène d'entrer en ville avec des armes; sont exceptés les zouaves, les spahis réguliers et irréguliers qui porteront leurs marques distinctives et qui seront de service, ce qu'ils devront prouver en se faisant reconnaître au corps-de-garde de la porte.

Il est défendu à tout indigène de sortir de la ville avec des armes sans être porteur d'une permission délivrée par le bureau arabe et qu'il doit remettre au corps-de-garde de la porte. Tout indigène qui sera surpris avec des armes cachées au passage d'une porte, sera arrêté et mis en prison.

Aucun indigène ne pourra entrer en ville ni en sortir après le roulement de tambour pour la fermeture des portes. L'entrée de la Casbah, des forts et des batteries est interdite aux indigènes. Tous les lieux publics où ils se réunissent seront évacués.

— Invoquant Dieu mentalement de réaliser cette idée que le désespoir lui faisait embrasser. Mais vainement! tout était nuit, calme et silence à quelque distance de la porte, et près de la porte toujours l'incessante reproduction du même bruit. Le pauvre Manuel, sentit ses genoux se dérober sous lui; il s'appuya contre une des colonnes de la galerie; son front brûlant reposait sur la pierre froide et glacée; le vieux pêcheur, immobile près de lui, observait un morne silence; tout à coup un bruit étrange vint frapper son oreille :

— Que veux-tu faire, dit-il en saisissant Manuel par le bras. — Tu vas le voir, dit-il sourdement. — Pourquoi armes-tu tes pistolets? — Ne m'as-tu pas dit que si je voulais du sang, je pourrais en verser? — La mort du séducteur rendra-t-elle l'honneur à ta fille? Manuel garda le silence; ses yeux flamboyaient dans l'ombre; après quelques instants de réflexion :

— Tu dis vrai, dit-il; que faire? — Ecoute-moi... Mais Manuel l'interrompant aussitôt :

— Attends, attends-moi ici. Et il se dirigea vers la chambre de Martha. Sur une table brûlait encore une veilleuse, qui jetait à peine quelques reflets mous; un léger ronflement qu'il entendit en entrant lui fit connaître que la vieille duègne dormait d'un profond sommeil; il alluma un flambeau, et se retira.

De retour auprès de Pedro : — Frappe à la porte, dit-il.

Mais Pedro, frappé de l'extrême pâleur du visage du contrebandier et de la contraction de ses traits, resta immobile, sans proférer une parole, et les yeux fixés sur sa figure.

— Qu'as-tu, fit Manuel, frappe, te dis-je. Pedro obéit.

— L'homme que nous présumons être enfermé dans cette chambre est peut-être armé; tiens, dit froidement Manuel, prends ce pistolet. Le vieux pêcheur prit l'arme que lui offrait le contrebandier.

— Frappe un second coup. Après quelques secondes de silence, une voix de femme dont le timbre dénotait la frayeur et l'émotion, fit entendre ces mots :

— Qui est là? — Ton père! s'écria le contrebandier d'une voix éclatante. Et comme tout resta muet et silencieux :

— Ouvrez, ajouta-t-il, ou j'enfoncerai la porte.

le soir à neuf heures. Tous les indigènes qui y seront trouvés après cette heure seront arrêtés et conduits en prison; les bannis seuls peuvent rester occupés jusqu'à minuit, et il y sera placé des gardes.

» Tout rassemblement d'indigènes dans les rues et places sera immédiatement dissous par la force publique, et, au besoin, par les armes.

» Au quartier-général, à Alger, le 1er. décembre.

— Tous les postes sont doublés, et les troupes de service dans l'intérieur de la ville ont ordre de charger leurs armes; mais jusqu'ici il n'y a eu aucune apparence de mouvement. On disait que les Arabes devaient se révolter le 7, c'est par conséquent aujourd'hui même. Je vous écris à onze heures, au moment où le bateau à vapeur se dispose à partir, et rien n'a bougé.

» On fortifie, du reste, les environs de la ville, le camp Mustapha surtout, qui reçoit de l'artillerie; mais à Alger on n'a rien à craindre: toutefois la milice nationale veille et s'exerce. Les officiers d'artillerie ont reçu la mission d'instruire les artilleurs de la garde nationale.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

La tranquillité la plus complète continue à régner dans la capitale, malgré les fréquentes réunions des électeurs. Le parti exalté se rassemblera le 12 pour arrêter la liste des candidats qui devront être proposés aux électeurs.

Le parti modéré plus actif que jamais, disputera jusqu'au dernier moment la palme électorale à ses adversaires politiques. Il est probable qu'il sortira triomphant de cette épreuve.

Le gouvernement a reçu de nouvelles plus fraîches de l'armée d'opérations. On apprend seulement par des voies sûres que la rareté des approvisionnements commence à se faire sentir dans l'armée de Cabrera. Ce chef épuise les ressources qu'il avait amassées péniblement, et vers la fin de l'hiver on peut s'attendre à ce que cédant aux exigences de ses soldats affamés, il fera sa soumission ou succombera sous les coups du duc de la Victoire.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 décembre.

Hier S. M. a travaillé successivement avec le ministre de la guerre et avec le ministre des travaux publics.

S. M. a reçu lord Brougham, pair d'Angleterre. Il y a eu grande réception lundi au palais, à l'occasion du 49^e anniversaire de S. M. le roi.

— Le sénat, convoqué pour aujourd'hui, ne s'est pas trouvé en nombre.

— A la dernière représentation de Mme. Treillet-Nathan, le parterre était tellement encombré que les spectateurs y étaient entassés les uns sur les autres. Un jeune homme veut prendre la place qu'on lui réservait, mais quelqu'un y mit obstacle; de là une explication assez vive, des injures et finalement un rendez-vous pour le lendemain au bois de la Cambre. Cette funeste rencontre a eu lieu hier matin; les deux adversaires qui avaient choisi le pistolet se sont tenus à une distance de vingt-cinq pas, et l'un d'eux, M. M... a reçu une balle dans la cuisse droite. De prompts secours furent aussitôt prodigués au blessé, mais malgré les soins assidus de deux docteurs, hier à six heures du soir on n'avait encore pu extraire le plomb. Pendant les jours du jeune homme paraissent hors de danger, et l'on espère que cette blessure, quoique très-forte, n'aura pas de suites fâcheuses.

Bruxelles, 18 décembre. — (5 heures.) — L'absence de la cote de Paris arrête les transactions en actif espagnol, il ne se fait absolument rien, les cours sont ceux de la veille au soir 22 1/2 P., après l'arrivée de la malle on fait 22 7/16 1/2. Primes à un mois 25 dont 1 P.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 100 7/8 P., 4 p. c. 92 5/8 A., 5 p. c. 70 1/2 P., Société Générale titres en nom 5. 7 5/8 A., Société de Mutualité 10 30 (105) A., Banque de Belgique 767 50 (76 5/4) P., Canal de la Sambre à l'Oise 850 (85) A.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza reste aux précédents prix sans affaires; huile de lin, offerte sans acheteurs, tourteaux tiennent prix. Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 22 1/2.

Amsterdam, 17 décembre. (5 heures.) Les débats qui se préparent aux chambres sur les questions financières continuent à exercer une fâcheuse influence à notre bourse; tous les fonds sont en baisse. Les obligations Ardoin sont aussi plus faibles. Dette active 2 1/2 p. c. 51 1/4 5/4 15/16, 5 p. c. 98 5/8 1/8, billets de

Et joignant aussitôt le geste à la menace, il brisa ses planches qui lui faisaient obstacle, et la porte tomba avec fracas sous les efforts de son bras musculéux.

Casilda se précipita au-devant de lui. — Oh! mon père, mon père! s'écria-t-elle au moment où le contrebandier se précipita dans la chambre, et elle tomba sans connaissance sur le parquet.

— Reste à la porte, dit Manuel à Pedro, et fait feu si quelqu'un cherchait à s'échapper.

— La précaution est inutile dit une voix sourde partie de l'extrémité de la salle. Et Fernando, car c'était lui, les traits altérés, chancelant, et comme épuisé de frayeur, parut sans armes, les bras croisés sur sa poitrine.

A sa vue, Manuel fit un pas en arrière; ses regards jetaient des éclairs de fureur; son front était sombre et menaçant, ses lèvres frémissantes de colère et d'indignation, sa respiration forte et précipitée comme celle de l'athlète au moment où son bras, après une longue lutte, vient de terrasser dans l'arène un adversaire redoutable; trois fois, cédant à un mouvement nerveux et convulsif, son doigt s'était rapproché de la détente de son pistolet, et trois fois il avait eu la puissance de maîtriser ce mouvement; un sourire déplaça un moment sa lèvre, mais ce sourire avait quelque chose d'âpre et de sinistre: c'était la joie du tigre jouant avec sa proie avant de la dévorer; tout à coup sa figure se composa comme celle du lion de ce mélange imposant du calme et de la menace, ensuite, d'une voix brève et impérieuse :

— Suis-moi, lui dit-il. Il se retourna pour se retirer, Martha venait d'accourir au bruit. A sa vue, Manuel sent redoubler sa fureur; d'un bond, il s'élança sur elle, il la saisit violemment par le bras, et l'affaissant sur ses genoux.

— Fais ta prière, lui dit-il, tu vas mourir. — Moi / moi! Sainte Vierge! mon Dieu! qu'ai-je fait? s'écria-t-elle d'une voix que la frayeur avait rendue tremblante plus encore que les années.

— Ce que tu as fait? répondit Manuel les yeux flamboyants: ce que tu as fait?... Tiens, regarde cet homme... Pourquoi, comment se trouve-t-il ici? Tu dois le savoir, toi à qui j'avais confié la garde de ma fille? Parle, comment s'est-il introduit dans la chambre de Casilda; Réponds, tu le connais, n'est-ce pas? N'est-tu pas sa complice? n'as-tu pas trempé dans l'infâme complot qui couvre mon front de boue? Ah! tu me demandes ce que tu as fait! Regarde Casilda, la vois-tu, là, immobile, morte peut-être? Eh bien elle est fiévre! Ma fille est déshonorée, et tu me demandes ce que tu as fait! Fais ta prière, te dis-je; tu vas mourir.

La pauvre Martha, foudroyée par la grave accusation, par la terrible me-

chance 25 11/16 15/16 5/4, 15/16, syndicat 95 92 1/4, société de commerce 165 7/8 166 1/8 165 5/4 7/8, Ardoin 22 5/4 7/16 1/2 9/16, coupons 17 1/16 16 5/4.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 18 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

M. de Foere demande le renvoi à MM. les ministres des finances et de l'intérieur de la pétition des fabricans de toiles de lin, qui réclament que la législation apporte des restrictions à l'exportation des fils de lin, afin de conserver dans le pays la matière première et de donner de l'ouvrage aux ouvriers.

M. Cols. Je ne puis consentir à ce renvoi; mais je demande que la commission des pétitions fasse un prompt rapport, bien entendu que cela ne préjuge pas la question.

M. Desmet demande en outre l'impression de cette pétition au Moniteur.

Cette proposition est adoptée. M. de Lehr dépose sur le bureau le rapport de la section centrale sur les transferts demandés par M. le ministre de la justice.

Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion en aura lieu après celle du budget de la justice.

M. le ministre des finances dépose sur le bureau un projet de loi tendant à améliorer le système de répression en matière de douanes. — Il est renvoyé à l'examen des sections.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des affaires étrangères.

On en est resté à l'article 14 du chapitre 5, traitement des agents politiques.

Art. 14. Grèce, 15,000 fr. — Adopté. Art. 15. Hambourg, 15,000 fr. — Adopté. Art. 16. Portugal, 15,000 fr. — Adopté. Art. 17. Sardaigne, 15,000 fr. — Adopté. Art. 18. Suède, 15,000 fr. — Adopté.

CHAPITRE 5. — Article unique. — Traitement des agents consulaires 100,000 fr.

M. de Foere critique le système commercial suivi par le gouvernement, et préconise dans la Revue nationale belge; il soutient que le seul système qui puisse amener de bons résultats, c'est celui des provenances directes. Le gouvernement fonde tout son espoir sur le commerce de transit, c'est là la base du système du gouvernement, le ministre lui-même l'a déclaré. Il est loisible cependant de vouloir déprécier le commerce de transit, il pense qu'il faut l'attirer autant que possible, mais il ne veut pas que ce système prime tous les autres. Il regrette que le ministère ait toujours reculé devant la discussion du système des droits différentiels, et cependant il a présenté des projets de loi qui s'y rattachent essentiellement.

L'orateur déclare qu'il ne s'opposera pas au chiffre demandé pour les agents consulaires, si le ministère veut renoncer à son système de provenances indirectes, mais si le ministère y persiste, il refusera les cent mille francs qui seraient dépensés en pure perte.

M. le ministre des affaires étrangères. L'honorable préopinant a dit que son discours n'était pas préparé, je le crois sur parole, mais je pense aussi que la chambre n'est pas préparée pour discuter son système. Je ne m'en occuperai donc pas en ce moment.

Quant aux agents consulaires, je ferai observer que c'est déjà la troisième année qu'on vote leurs traitemens. Ainsi il y a déjà en ce moment une somme de 79,000 francs affectée à cet objet, il ne restera donc que 21,000 fr.; et très-incessamment il sera nommé un consul à Singapour, à la demande générale du commerce.

M. Delanghe. J'ai vu figurer 25,000 fr. comme traitement du consul à Lima; cette somme m'a paru trop forte; j'en ai fait l'observation et M. le ministre a répondu que la vie était fort chère à Lima; mais comme il a peu près répondu de même à plusieurs observations, je vois que la vie est chère partout. Mais il me paraît que nos agents consulaires rétribués n'ont pas besoin de vivre avec luxe à l'étranger, on nous dit que cet agent remplit les fonctions de chargé d'affaires, mais s'il nous fait un chargé d'affaires à Lima, qu'on le présente comme tel; s'il ne nous fait qu'un consul, qu'on ne lui donne alors que le traitement de consul. Messieurs, dans l'état actuel de nos finances,

— nance que le contrebandier tenait en suspens sur sa tête, se traîna sur ses genoux, baïsa les pieds de son maître qu'elle arroserait de ses pleurs, levait vers lui ses bras amaigris et tremblans, et ne pouvait proférer une parole pour sa justification; sa voix étouffée par les sanglots, murmurait à peine quelques invocations à la Vierge et aux saints, qu'elle prenait à témoin de son innocence.

Manuel la fixait avec des yeux égarés; à l'aspect de tant de vieillesse, à la vue de ces rares cheveux blancs épars sur sa tête chauve; en contemplant ces pleurs, dont la muette éloquence finit toujours par apaiser le cœur le plus colére, le contrebandier sentit qu'un léger mouvement de pitié traversait son front gros de tempêtes :

— Prouve du moins, dit-il, que tu n'es coupable que de négligence; parle, tu peux parler... Mais, non, fais-toi, va-t'en, sors de chez moi.

Et comme s'il sentait que ce mouvement, passager comme l'éclair, allait s'échapper et s'effacer de son cœur :

— Oh! va-t'en vite, ajouta-t-il, une minute encore, je ne serai plus capable de maîtriser mon bras.

Et en disant ces mots, sa main carressait le pommeau de ses pistolets.

— Non, reste, dit-il en se retournant brusquement au moment où elle franchissait le seuil de la porte; prends soin de cette femme, ajouta-t-il en montrant Casilda; Pedro, prête-lui le secours de ton bras.

Puis, s'adressant à Fernando :

— Suis-moi, lui dit-il impérieusement. Et ils se retirèrent.

Le séducteur de Casilda posait devant Manuel debout, pâle et tremblant, comme le criminel devant son juge au moment suprême où le dispensateur de la justice humaine va prononcer la sentence qui voue sa tête à l'échafaud; il n'osait lever les yeux sur ce père justement irrité, sur cet homme à la fois son accusateur et son juge, peut-être aussi son bourreau. Manuel, silencieux et sombre, se promenait à grands pas dans l'appartement; il cherchait à comprimer dans son front les violentes émotions qui bouleversaient sa pensée; peu à peu sa figure devint moins menaçante, et soit qu'il affectât un calme apparent, soit que réellement il eût eu la puissance de maîtriser l'agitation de ses sens :

— Homme, qui es-tu? dit-il avec gravité, mais presque sans colère. Fernando s'attendait à une exposition terrible; il fit un mouvement de surprise.

— Ne bouge pas, s'écria le contrebandier qui s'était mépris sur l'intention ou la cause de ce mouvement; ne bouge pas, ou tu es mort, ajouta-t-il en armant son pistolet.

(La suite à un numéro prochain.)

nous ne pouvons faire des dépenses inutiles, et je voterai toutes les réductions, même minimales, qui pourront ne pas gêner le service.

M. David. Je ne partage pas entièrement l'avis de M. de Foere, quoi qu'il y ait beaucoup de bonnes idées dans son discours; mais avant de créer une marine nationale, il faut d'abord établir des agens consulaires. Je demanderai à M. le ministre s'il ne pense pas devoir établir un agent consulaire en Perse.

M. Pirmez combat les idées de M. de Foere, relativement aux droits différentiels.

M. Lys. Comme nos relations avec l'étranger doivent être presque exclusivement commerciales, je pense que nos ministres plénipotentiaires pourraient être très utilement remplacés par des chargés d'affaires. Je suis aussi d'avis que nos agens consulaires peuvent rendre de grands services, mais je ne crois pas comme M. de Foere qu'il convienne de les autoriser à faire le commerce. Les consuls doivent protéger toutes les industries, et un consul qui est commerçant ne protège que celle sur laquelle il trafique. J'approuve l'envoi d'un consul à Singapour, mais il serait très dangereux qu'il y fit le commerce.

M. de Foere présente de nouvelles observations en faveur de son système.

M. le ministre des affaires étrangères soutient que la pensée première qui a dirigé la chambre, quand elle a voté l'établissement d'un chemin de fer, a été d'attirer le commerce de transit, mais il ne dissimule pas que la Belgique aura toujours du côté de la Hollande une grande concurrence. Il répète qu'il n'a pas reculé devant la discussion du système des droits différentiels, mais que cette discussion trouvera naturellement sa place dans la discussion des traités de commerce et de navigation.

Quant à la demande de M. David, s'il ne conviendrait pas d'avoir un consul en Perse, peu de nations y ont des consuls en ce moment, attendu qu'il faudrait des forces maritimes pour protéger le commerce; il faut donc s'attendre que la Perse soit revenue à un état plus tranquille.

Le traitement du consul de Lima paraît au premier abord très-élevé; mais si je ne puis entrer maintenant dans de grands détails, je puis déclarer que ce traitement n'a été fixé qu'après le plus mûr examen.

Le chiffre de 100,000 fr. est adopté.

CHAP. IV. — Article unique. — Traitement des agens politiques en inactivité, de retour de leur mission, 10,000 fr. — Adopté.

CHAP. V. — Article unique. — Frais de voyage des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes, et courses diverses, 70,000 fr.

M. de Brouckère. On m'avait souvent dit que, dans la distribution de ces sommes, il se commettait beaucoup d'abus; j'ai voulu m'en assurer et je me suis transporté à la cour des comptes; j'y ai vu que les abus dépassaient tout ce qu'on m'avait dit. Je suis porteur de renseignements très-curieux, que je ne publierai pas parce qu'il me faudrait nommer des personnes pour lesquelles je professe de l'estime; mais je prévins le gouvernement que l'année prochaine je demanderai que l'on imprime à la suite du budget les imputations de cette espèce; si on ne le fait pas, on n'y gagnera rien, car je retournerai à la cour des comptes, et je n'usurai pas de la même réserve qu'aujourd'hui.

M. le ministre des affaires étrangères répond qu'il ne peut se commettre aucune espèce d'abus; c'est aux termes des arrêtés que les agens qui se rendent pour la première fois à leur poste, fournissent leur simple déclaration de leurs frais de voyages, et pour le transport de leurs meubles et effets.

M. de Brouckère. Ce n'est pas des arrêtés que je me plains, mais des abus qui se commettent en exécution de ces arrêtés. Je répète que je ne veux rien dire aujourd'hui, mais le ministre est prévenu que l'année prochaine chacune des imputations sur ce chapitre sera communiquée à la chambre et au pays.

M. Verhaegen demande que la discussion soit remise à demain, et que d'ici là on dépose sur le bureau les tableaux dont M. de Brouckère a parlé.

M. A. Rodenbach. Membre de la section centrale, j'ai été frappé des abus que l'on commettait, nous avons vu que des agens ont reçu jusqu'à deux ou trois cents francs de frais de voyage, tandis qu'ils n'avaient dépensé que 7 à 8 francs. Il y a comme cela une douzaine d'individus qui se font 40, 50 et même 60,000 fr. de traitement, d'une manière détournée, et je voudrais qu'on y mit beaucoup plus d'économie.

M. le ministre des affaires étrangères. Tout le monde est d'accord sur ce point, que l'état doit rembourser les frais de voyage de ses agens, et que peut-on faire, si on exige d'eux la déclaration pure et simple de leurs déboursés; je ne pense pas qu'on veuille s'inscrire en faux contre ces déclarations.

M. Van Hoobrouck appuie la proposition de M. Verhaegen. Dans les documents soumis à la section centrale, il a vu qu'on avait été beaucoup trop généreux; c'est ainsi qu'on a alloué à un chargé d'affaires neuf mille francs pour le voyage peu coûteux de Francfort. On a alloué au président de la commission de Maestricht une indemnité de 60 fr. par jour; et une autre de 15 francs par jour à un sous-lieutenant aide-de-camp du général. Comme le président est sujet à des déplacements, on lui a alloué des frais de poste à 12 francs par poste, c'est-à-dire qu'il a calculé qu'il voyagerait avec cinq chevaux et deux postillons, et à l'aide-de-camp qui, lui, devait supposer voyager avec le général, on lui a alloué 8 francs par poste, c'est-à-dire qu'on a calculé qu'il voyagerait avec quatre chevaux et avec un postillon. Ce n'est pas dans un moment où nos ouvriers sont dans la misère que nous pouvons faire des dépenses aussi fastueuses.

M. le ministre des affaires étrangères fait remarquer que l'agent envoyé à Francfort a eu à remplir plusieurs missions et que c'est l'ensemble qui a pu s'élever à 9,000 fr. On a parlé de la commission de Maestricht; le président hollandais touche 53 fr. par jour, mais tous les jours indistinctement, et les autres membres, qui habitent tous Maestricht, touchent 53 fr. 85 c., tandis que les membres de la commission belge ne touchent l'indemnité que par jour de séance.

M. Verhaegen persiste dans sa proposition.

M. Van Hoobrouck. Je ne voudrais pas que l'on pût mal interpréter mes paroles, je n'ai aucunement eu l'intention de faire allusion à la mission de notre honorable collègue M. Lebeau; au contraire, je suis heureux de dire que les frais de voyage ont été fixés avec une modération extrême, et beaucoup inférieurs à ceux de simple chargés d'affaires.

M. le ministre a demandé s'il ne faudrait pas suivre les agens pour se convaincre de la réalité de leurs dépenses; mais il n'en est pas besoin, nous avons tous reconnu qu'il y avait des dépenses inutiles; croiriez-vous, messieurs, qu'il y a eu jusqu'à des fournitures de drap!

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande la parole; la chambre ne croira pas sans doute que les ministres ont envoyé à leurs agens des habits et des pantalons. Voici le fait: Il a été

acheté à Verviers quelques pièces de drap très beau, qui ont été envoyées en cadeau au sultan lors des négociations pour le traité. Cela est toujours d'usage, et il y avait à le faire un double avantage, celui de satisfaire à une nécessité sociale, et celui de faire connaître à l'étranger les produits de nos manufactures.

M. de Brouckère. J'avais gardé le silence sur les noms propres, et si je n'ai pas publié mes renseignements je ne les ai pas cachés, car je les ai montrés à M. le ministre lui-même, qui m'a répondu qu'il n'y voyait aucun abus. Mais si vous regardez les autres arrêtés qui sont déposés sur le bureau, vous verrez une chose assez singulière, c'est que le ministre rectifie lui-même les arrêtés royaux. Un arrêté royal portait, Les lieutenants auront tant pour frais de séjour et de voyage; ils seront chargés des travaux topographiques et de la rédaction des procès-verbaux. Vint ensuite un autre arrêté augmentant ces indemnités.

Maintenant viennent deux autres arrêtés ministériels, et comme le ministre ne pouvait pas faire comme le chef de l'état et dire: Sur le rapport de notre ministre, il a mis: Sur la proposition de notre secrétaire-général, et de même au bas; Notre secrétaire-général est chargé de l'exécution.

Ces deux arrêtés, rectifiant les arrêtés royaux, augmentent encore les indemnités pour frais de voyage et de séjour. M. le ministre dit que ces débats donneraient à l'étranger une mauvaise idée de nos discussions, je crois que cette discussion donnera au pays une très-mauvaise opinion de l'administration.

M. Wallaert pense que cette discussion ne peut mener à rien. Les griefs qu'on vient d'articuler avaient déjà été présentés dans la section centrale. M. le ministre a donné les mêmes explications qu'aujourd'hui, et il m'a paru que tout le monde était content. Aujourd'hui on renouvelle ces questions qui ne sont de nature qu'à envenimer la discussion.

Après quelque discussion la motion de M. Verhaegen est retirée.

La séance est levée à 5 heures 1/4. Demain séance publique à une heure et demie.

LIEGE, LE 19 DÉCEMBRE.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a pris, par son arrêté du 15 de ce mois, les dispositions ci-après pour empêcher qu'on ne prolonge dans les universités de l'état les congés nécessités par les fêtes:

Art. 1er. Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des universités de l'état vaqueront aux jours ci-après indiqués:

- Les 1er. et 2 de janvier;
- L'après midi du lundi et du mardi du Carnaval;
- Le matin du mercredi des Cendres;
- Le jour de l'Ascension de N.-S.;
- Le lundi de la Pentecôte;
- Le jour de la Fête-Dieu;
- Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du roi et de l'acceptation de la constitution;
- Les 1er. et 2 novembre, à la Toussaint;
- Les 16 décembre, anniversaire de la naissance du roi;
- Les 25 et 26 décembre, jour de Noël et le lendemain.

En portant cet arrêté à la connaissance des élèves, le recteur les a informés que, sauf les jours indiqués ci-dessus, les cours seront donnés sans interruption, quelque restreint que puisse être le nombre d'auditeurs.

Nous nous empressons de faire connaître ces dispositions afin que les parents soient prévenus qu'ils feraient un tort considérable aux études de leurs enfants en tolérant qu'ils prennent à la Noël et au Carnaval, des vacances supprimées par la loi.

LEOPOLD, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut. Vu les art. 57, 66 et 315 de la loi générale des douanes du 26 août 1822, n° 53, et l'art. 58 de la loi du transit en date du 18 juin 1856, n° 52;

Revu notre arrêté du 15 juin 1859, n° 1; Sur la proposition de notre ministre des finances, Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. — Province de Limbourg.

Le bureau de Lommel, à la grande barrière, est ouvert aux importations et aux exportations et transit des marchandises non soumises aux accises.

Le bureau de Loozen est ouvert à l'importation en transit, par terre, des chevaux seulement.

Le bureau de Maeseyk est ouvert aux importations et aux exportations en transit, par terre, des marchandises soumises ou non soumises aux accises, soit en traversant la Meuse en face de cette ville, soit par la route de Maeseyk à Venloo.

En ce qui concerne les exportations de l'espèce par cette dernière voie, les marchandises seront convoquées jusqu'à Ophoven, et de là jusqu'à l'extrême-frontière, sans frais pour le commerce.

Province de Liège.

Le bureau de Lixhe est ouvert aux importations et aux exportations en transit, par la Meuse, des marchandises soumises aux accises.

Province de Luxembourg.

Le bureau de Wardin est ouvert à l'exportation du sucre raffiné, avec décharge des droits d'accises.

Le bureau de Buret est ouvert aux importations et aux exportations en transit, mais seulement pour les cuirs en poils et pour les cuirs tannés.

Sont désignés, comme routes à suivre pour ces importations et exportations, le chemin de Clervaux à Buret par Hoffelt et celui par Froine.

Art. 2. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel. Donné à Bruxelles, le 16 décembre 1859. LEOPOLD.

Le commissaire de police du quartier du Nord, en tournée au faubourg Vivegnis, a arrêté avant-hier soir un soldat appartenant au 5^e régiment de chasseurs à pied, qui lui proposait de lui vendre des effets militaires. Il a été conduit au poste de la porte St-Léonard.

On écrit de La Haye, 16 décembre:

La deuxième chambre des états-généraux s'est réunie aujourd'hui en comité général. La séance a duré de une heure à trois heures et demie. Les ministres des finances et des colonies y ont donné des explications relativement à l'emprunt à charge des colonies. Plusieurs autres orateurs ont aussi été entendus. Demain la section centrale se réunit pour l'examen de divers projets, dont il sera fait rapport en séance publique après-demain. Il paraît qu'on ne discutera les voies et moyens qu'après le projet d'emprunt.

La première chambre est convoquée pour vendredi.

— Des lettres de Rome nous apprennent que dans cette ville on parle beaucoup du mariage du roi de Hollande avec Mlle. la

comtesse d'Oultremont. Des personnes qui se disent bien informées n'y mettent aucun doute; elles assurent que le mariage se ferait par procuration et que le roi de Hollande serait représenté par M. le comte de Bredekerke, son ministre plénipotentiaire près du saint-siège. Mlle. d'Oultremont ne prendrait pas le titre de reine de Hollande, mais recevrait un apanage convenable à sa nouvelle position. (Ami de l'Ordre.)

Ce matin, à dix heures, a eu lieu l'enterrement de M. Mathieu Van Brée. Ce dernier devoir du à l'homme dont toute la ville d'Anvers déplore la perte, lui a été rendu avec une pompe extraordinaire. Plus de mille personnes accompagnaient le convoi funèbre, qui était suivi d'une vingtaine de voitures. Les autorités civiles et militaires ont accompagné les restes mortels de M. Van Brée jusque dans sa dernière demeure. Un détachement du 1^{er} régiment de chasseurs à pied, ouvrait la marche du convoi. Tous les élèves ayant remporté de premiers prix à notre Académie le suivaient également décorés de leurs médailles portant des chiffres jaunes.

La bière sur laquelle se trouvaient toutes les décorations de M. Van Brée, et sa palette et les autres signes distinctifs de son art était portée par MM. Wappers, de Keyser, de Brackeleer, Vieillevoye, Mathieu et d'autres artistes distingués. La douleur se peignait sur toutes les figures. Touchant hommage rendu à la mémoire du célèbre peintre.

En effet, tous ces honneurs, toutes ces distinctions dont on honore le talent ne doivent-ils pas produire le plus grand effet sur les hommes qui cultivent l'art divin dont M. Van Brée était un des maîtres? (Pêcheur.)

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

L'Académie royale a tenu hier séance publique devant un auditoire nombreux.

Son honorable directeur, M. le baron Stassart, a, dans un discours écrit avec une gracieuse élégance et plein de bonnes et utiles pensées, retracé l'histoire de ce corps savant, depuis son origine jusqu'à nos jours. Il a dit les services qu'il avait rendus, la considération dont il jouit à l'étranger, et l'influence qu'il doit continuer d'exercer sur les lettres et les mœurs du pays.

A propos de littérature nationale, M. le baron de Stassart, après avoir indiqué les plus riches sujets de compositions lyriques et dramatiques que peut fournir notre histoire, a conclu à ce principe: soyons Belges par la pensée, Français par l'expression.

Le secrétaire perpétuel, M. Quetelet, a pris la parole après lui et énumère les travaux scientifiques et littéraires de l'Académie depuis sa dernière séance publique. Il a longuement appuyé sur les relations qu'elle entretient avec John Herschell, et sur l'importance qu'attache le célèbre astronome aux observations qu'elle lui communique.

Une notice biographique sur Joseph Van Praet, ancien bibliothécaire de la bibliothèque royale de Paris, mort en 1857, a ensuite vivement intéressé l'assemblée. M. le baron de Reiffenberg a suivi le savant bibliologue dans toutes les phases de sa vie laborieuse et quelquefois agitée, soit lorsqu'il disputait aux fureurs révolutionnaires et aux réclamations des étrangers ses chers manuscrits, soit lorsque, dans des temps plus paisibles, il les couvait de l'œil et de la pensée.

Le discours de M. de Reiffenberg, assaisonné de piquantes anecdotes et constamment spirituel et de bon goût, a été accueilli, comme celui de M. de Stassart, par de chauds applaudissements.

MM. Grangagnage, Morren et Quetelet, ce dernier remplaçant M. Timmermans, ont terminé la séance par la lecture des rapports sur les résultats du dernier concours.

Un seul mémoire a été présenté sur la question de l'histoire Liégeoise proposée par l'Académie. Il n'a été jugé digne que d'une mention honorable.

Le mémoire sur le principe de l'émanation des odeurs dans les plantes, envoyé par M. Trinquinetti, professeur à l'université de Pavie, a obtenu, non la médaille d'or promise, mais une médaille d'argent.

Même récompense a été décernée à M. Lefrançois pour son mémoire sur une question algébrique.

Liège, 17 décembre 1859.

A Messieurs les rédacteurs du Politique.

Notre numéro d'hier contient un article sur la lenteur avec laquelle s'effectuerait le transport des lettres par le chemin de fer et à l'appui de votre plainte vous citez un fait qui par la nature des détails que vous donnez, doit en démontrer l'évidence au public. Ce fait, Messieurs, est complètement inexact. Le convoi partant de Bruxelles à 8 heures 50 minutes du matin a toujours été chargé des lettres mises à la boîte entre 6 heures du soir, heure de départ du dernier courrier, et 7 heures du matin. Ces lettres sont distribuées à Liège dans l'après-midi, ainsi que vous en exprimez le désir dans votre article. Si le convoi partant de Bruxelles à 4 heures du soir ne procure aucun avantage au public de Liège, c'est que les lettres ne peuvent être rendues dans cette ville que vers 9 heures du soir et qu'il est impossible de faire une distribution aussi tard.

Notre article pouvant induire le public en erreur en supposant l'absence d'un service qui a toujours existé depuis la création du chemin de fer, je vous prie, afin de rétablir les choses dans leur état naturel, de vouloir insérer la présente lettre dans votre plus prochain numéro.

Agrez, etc.

L. BRONNE, inspecteur de la 2^e division des postes.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi, abonnement courant, L'ÉCLAIR, opéra en 5 actes. — MICHEL ou AMOUR et MENUISIERE, vaudeville en 4 actes.

ANNONCES.

Dimanche prochain, on JETERA une ROUE de DINDONS et un COCHON GRAS, chez Mathieu MATRICHE, à Ans.

J. F. PERET, rue St.-Ursule, reçoit aussi par le chemin de fer des HUITRES, et POISSONS de MER, qu'il vend au prix de ses confrères.

Huitres anglaises, chez PARFONDROY, derrière l'hôtel-de-ville.

L. ANDRIEN fils, marchand poissonnier, rue Souverain-Pont, vient de recevoir par le chemin de fer, une grande partie de Poissons de Mer provenant de la pêche nationale, qu'il vendra en détail, savoir:

CABILLAUDS à 14 sous la livre, TÊTE à 17 sous.

RIVETS à 8 jusqu'à 15 sous les plus gros.

RAYES, FLOTTES, SOLES, HOMARDS vivans à très-bon compte.

SCAURETS DOUX, ANCHOIS, HUITRES anglaises. — Il garantit le tout frais.

CABILLEAUX en détail à 12 sous la livre; RIVETS et autres Poissons de Mer très-frais, à très-bas prix, au Moriane, rue du Stockis.

UN JEUNE HOMME connaissant bien le Français, l'Allemand, et le Hollandais, ayant tenu pendant plusieurs années les écritures dans une maison considérable de cette ville; désire se placer soit pour Voyager, soit pour tenir les Ecritures, S'adresser rue du Pot-d'Or, n. 700.

A LOUER présentement deux belles MAISONS avec jardin, n. 51 et 53, rue des Sœurs Grises à Liège.

S'adresser même rue n. 405, ou à H. JENICOT, orfèvre, rue Neuve n. 24.

BELLE PIECE, A LOUER, au rez-de-chaussée, garnie ou non, rue de l'Université, n. 50.

A VENDRE au n. 469, rue de la Rose, à Liège, des TOILES blanches du prix de 75 centimes jusqu'à un franc 25 centimes le mètre ou 1 1/2 aune de Liège; on accorde un mètre sur 10.

FABRIQUE DE PELLETTERIES, RUE DE LA RÉGENCE, N° 51.

On y trouve constamment un grand choix d'articles confectionnés, tels que Boas, Manchons, Bordures de schals et polonaises, Colliers, Collets de manteaux, etc.

Cette maison se recommande, comme par le passé, par la supériorité connue de la fabrication, la bonne qualité des marchandises que ses nombreuses relations avec les pays étrangers, lui permettent d'offrir à plus de 20 p. c. au-dessous de toute espèce de concurrence.

A LOUER prestement ou pour le Noël, UNE BELLE ET VASTE MAISON A EQUIPAGE, écurie, remise, four et grand jardin, rue Grétry, n° 10, à un prix modéré.

A LOUER dès maintenant une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20° de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves.

S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

Le conseil d'administration de la SOCIÉTÉ ANONYME du HAUT-FOURNEAU et FONDERIE DES VENNES, a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires, à se réunir en Assemblée Générale chez le directeur, rue derrière St.-Thomas, n. 8, à Liège, le 24, courant à 5 heures de relevée. Liège, le 12 décembre 1859.

Le directeur gérant, Ca. Desoer. Le président, H. Delloye.

LE MARDI 24 DÉCEMBRE 1859, à 9 heures du matin, La commission des Hospices de Liège, exposera en location aux enchères, au local de ses séances, rue Féronstrée, à Liège, le droit d'exploitation

D'UNE CARRIÈRE,

à pierre de taille, située à Lavoir, canton de Héron, S'adresser pour les conditions à maître DUMONT, notaire, à Liège.

BELLE VENTE.

Le LUNDI 50 décembre 1859, à 10 heures,

Il sera procédé, à la requête et en la demeure de M. Mathieu GOUDMAN, au Bois-de-Breux, commune de Grivegnée, près de Liège, sous la direction et à la recette de M. VARLET, notaire à Soumagne, à la VENTE aux enchères publiques de: SIX BEAUX ET BONS CHEVAUX DE TRAITS, de 6, 7 et 8 ans, avec leurs harnais en très-bon état; Un très-beau gros et solide CHARIOT avec essieux en fer et roues neuves, à jantes de 17 centimètres; Une grosse Charrette, une Moyenne, deux Tombereaux, une paire de Roues basses, de 11 centimètres, deux belles Poutres en chêne, Ferrailles, etc., etc. A six mois de crédit moyennant bonne caution.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 8 et 9 Janvier 1840.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26,000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 13,455 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis. Les primes principales se composent de frs. 450,000, 200,000, 100,000, 2 à 50,000, 2 à 40,000, 1 à 50,000, 1 à 24,000 5 à 20,000, 1 à 12,000, 5 à 10,000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SÉRIES FR. 200

« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvenient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fr. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIFF ET CIE. A FRANCFORT S. M. qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE

du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165,000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.

FAILLITE BECK-STEINS.

Le syndic invite les créanciers à se réunir le 25 décembre prochain, à 10 heures du matin, au tribunal de commerce.

Le LUNDI 6 JANVIER 1840, à 10 heures,

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge-de-paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais,

les immeubles et rentes

Dont la désignation suit, savoir :

1er. lot. — Une PIECE DE TERRE de onze verges grandes environ, située devant Hauregard, commune de la Reid, détenue par Dieudonné Crabay.

2me. lot. — Une PIECE DE TERRE, contenant neuf verges grandes onze petites, située en Haute-Droixhe, commune de Grivegnée, détenue par les frères et sœurs Dolne.

3me. lot. — Une RENTE de quatre setiers d'épeautre, due par la veuve Laurent Cornet et ses enfans, de Grèce-Montegnée.

4me. lot. — La moitié 1. d'une rente de huit muids d'épeautre, et 2. d'une de 12 fr. 15 c., dues par Louis Donville, chef de division au gouvernement provincial.

5me. lot. Une RENTE de dix setiers d'épeautre, due par Simon-Joseph Wegrin, d'Oteppe, et consors. S'adresser au bureau de M. le juge-de-paix, ou audit notaire, pour connaître les conditions.

Le LUNDI, 30 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

M^e WASSEIGE, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, devant M. CHOKIER, juge-de-paix des cantons sud et ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue d'Amay,

LES

IMMEUBLES,

DONT LA DÉSIGNATION SUIT, SAVOIR :

1^{er} lot.

UNE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue Tourant St.-Hubert, cotée 674 ancien et 25 nouveau, portant l'enseigne du Maillet d'Or, avec grande boutique et deux comptoirs, place à manger et cuisine, au rez-de-chaussée; chambres et greniers aux étages, cour, pompe, citerne à eau de pluie, paxhuse, cave, et souterrain, joignant d'un côté à M. Lavaley, d'un autre à M. Hoche, par derrière au deuxième lot, et par devant à la rue.

2me. lot.

UNE AUTRE MAISON ET DÉPENDANCES, sise à Liège, rue Mont-St.-Martin, cotée 654 ancien et 20 nouveau, joignant d'un côté à M. Lavalley, d'un autre à M. Decharneux, par devant à la rue, et par derrière au 1^{er} lot. Ces IMMEUBLES après avoir été vendus séparément seront ensuite réunis en seul lot.

Les adjudicataires auront de très-grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au bureau de M. le juge-de-paix, ou audit notaire, pour connaître les conditions.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

MAISON ORBAN, EN FACE LE PONT D'ILE,

A l'honneur d'annoncer qu'il continue sa fabrique de COLS de SATIN et COLS CRAVATTES, et qu'il est possesseur d'un nouveau moyen d'empêcher les cols de s'user en-dessous. Ou se charge des raccommodages.

Le même tient un assortiment complet de Gants, Parfumeries, etc.

Sa fabrique de Registres, de Cartonnages, de Reliures, etc., est toujours en pleine activité. Il est parfaitement assorti en Fournitures de Bureau.

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FILATURE DE LIN A LA MECANIQUE, ÉTABLIE A MALINES.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le onzième et dernier versement devra être effectué du 10 au 15 janvier prochain.

Ce versement ne sera pour chaque action que de soixante quatre francs vingt-sept centimes, déduction faite des intérêts sur les versements déjà effectués, échus le trente-un décembre 1859.

Aux termes de l'art. 57 des statuts, les actions définitives seront délivrées lors du dernier paiement en échange des titres provisoires, savoir :

Chez M. Frédéric DE SAUVAGE, administrateur à Liège, pour les actions émargées par lui lors du dixième versement, et au siège de la société pour toutes les autres actions. Malines, le 10 décembre 1859.

Par ordre du conseil, J. F. WESTRICK, gérant.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

Table with columns for destination (e.g., Bruxelles, Anvers, Liège) and departure times for various train services.

BOURSES.

PARIS, LE 17 DÉCEMBRE.

Table of market prices for various securities and commodities in Paris.

LONDRES, LE 16 DÉCEMBRE.

Table of market prices for various securities and commodities in London.

AMSTERDAM, LE 17 DÉCEMBRE.

Table of market prices for various securities and commodities in Amsterdam.

ANVERS, LE 18 DÉCEMBRE.

Table of market prices for various securities and commodities in Antwerp.

CHANGES

Table of exchange rates for various locations and currencies.

BRUXELLES, LE 18 DÉCEMBRE.

Table of market prices for various securities and commodities in Brussels.

VIENNE, LE 10 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 1/16. — Actions de la Banque 1656. Imprimerie de J. B. Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 022, à Liège.